

Troisvierges, le 10 avril 2026

AUTORISATION DE NUIT BLANCHE

Vu la loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets;
Vu la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du
23 novembre 1989, No.1270, concernant notamment l'article 17 de
cette loi;

LE CONSEIL COMMUNAL

proroge jusqu'à trois heures du matin l'heure normale d'ouverture
de tous les débits de boissons alcooliques de la commune de
Troisvierges, pour

jeudi, le 30 avril 2026, la veille du 1^{er} mai

Le Bourgmestre,



Transmis en copie pour information

au Commissariat de Proximité de Troisvierges